

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2020

Par convocation en date du 31 octobre 2020, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 6 novembre 2020 à 19h.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Mireille Grillet qui avait donné procuration à Aurélie Coupet et Claude Jolly à Patrick Bourrassaut

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2020 ;
- ✓ Crise sanitaire : point de situation ;
- ✓ Opposition au transfert de la compétence urbanisme – PLU à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- ✓ Fonds de concours de Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour le financement de l'aménagement de la RD13 ;
- ✓ Syndicat intercommunal des Eaux du pays de Tarare : rapport annuel 2019 sur le prix et qualité du service public ;
- ✓ Rapports d'activités 2019 de la COR sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;
- ✓ Rapport d'activité 2019 de la COR sur le prix et la qualité du service public des déchets ;
- ✓ Convention avec les communes de Dième et Saint Apollinaire pour le fonctionnement de l'école de Valsonne ;
- ✓ Convention avec les communes de Saint-Clément-sous-Valsonne, Saint Apollinaire et Dième pour le fonctionnement de la médiathèque du Val Soanan ;
- ✓ Décision modificative du budget ;
- ✓ Décision prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Point introductif

Monsieur le Maire indique qu'il propose deux points complémentaires à l'ordre du jour :

- ✓ Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Saint Apollinaire ;
- ✓ Convention de mise à disposition d'un local avec la COR pour la chaufferie bois.

Le Conseil municipal valide l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'une action de régulation des pigeons sur la commune est prévue et qu'un arrêté a été pris pour cela pour la période de novembre et décembre 2020. En revanche, compte tenu de la crise sanitaire rien ne permet de dire que cette action pourra être réalisée selon les modalités prévues initialement.

4. Crise sanitaire : point de situation

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Toutes les salles communales fermées sauf pour l'accueil des scolaires et les assemblées délibérantes ;
- ✓ Bar, auberge et coiffeur fermés ;
- ✓ La secrétaire de Mairie en arrêt maladie pour cause COVID ;

Michèle Collin fait le point sur l'école et l'ensemble des mesures mises en place. En revanche la demande de enseignants de nettoyer les poignées de porte x fois par jour n'a pas été retenue car impossible à mettre en œuvre. Des lingettes leur ont été fournies.

5. Opposition au transfert de la compétence urbanisme – PLU à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Monsieur le Maire présente le sujet.

Il indique qu'en application des dispositions législatives, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien se verra transférer de plein droit, le 1^{er} janvier 2021, la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) sauf opposition des communes membres.

Ce transfert de droit de la commune vers la COR n'aura pas lieu si les communes membres s'y opposent sous la forme d'une minorité de blocage constituée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la COR. Les communes opposées à ce transfert de compétence doivent délibérer en ce sens entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

Il précise que les maires des communes membres de la COR, interrogés sur cette thématique, souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale.

Au regard de l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la COR.

Le conseil à l'unanimité s'oppose à ce transfert de compétence.

6. Fonds de concours de Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour le financement de l'aménagement de la RD13

Monsieur le Maire indique que la commune prévoit des travaux sur la RD 313 pour sa sécurisation et pour réduire la vitesse. Les travaux envisagés sont notamment deux plateaux et quelques autres aménagements (ilot central...). Les devis obtenus s'élèvent à 82 000 €. Une subvention du département de 40 000 € a été attribuée. Il convient de délibérer sur l'autorisation de solliciter auprès de la COR une subvention de 20 000 € au titre du fonds de concours.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à solliciter ce font de concours pour l'aménagement de la RD313.

7. Syndicat intercommunal des Eaux du pays de Tarare : rapport annuel 2019 sur le prix et qualité du service public

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais juste à en prendre connaissance.

8. Rapports d'activités 2019 de la COR sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais juste à en prendre connaissance.

9. Rapport d'activité 2019 de la COR sur le prix et la qualité du service public des déchets

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais juste à en prendre connaissance.

10. Convention avec les communes de Dième et Saint Apollinaire pour le fonctionnement de l'école de Valsonne

Monsieur le Maire indique que l'école de Valsonne accueille des enfants de ces deux communes non dans le cadre d'un regroupement pédagogique mais en vertu d'une convention de partenariat.

En 2014, le coût de fonctionnement était de 120 000 € par an pour 160 élèves. Soit 750 € par élèves. La convention prévoyait une participation par élève qui évoluerait de 500 € pour passer à 600 € puis 700 €.

En 2019, le coût a augmenté et s'élève à 132 000 € par an et par ailleurs il n'y a plus que 136 élèves. Soit aujourd'hui un coût de 970 € par élèves.

Lors d'une réunion avec les différents Maires compte tenu de l'augmentation significative du coût par élève il a été décidé de porter la participation de 700 € à 830 € par élève. Ce n'est pas le reflet de l'augmentation mais un point annuel sera dorénavant fait.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention sur la base de ces nouveaux tarifs.

11. Convention avec les communes de Saint-Clément-sous-Valsonne, Saint Apollinaire et Dième pour le fonctionnement de la médiathèque du Val Soanan

Monsieur le Maire indique que la médiathèque de la commune est celle du Val Soanan et qu'il est proposé de signer une convention avec les communes assise sur une participation de 1 € par an et par habitant.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

12. Décision modificative au budget principal

Marc Tamain indique que sur demande de la trésorerie nous devons inscrire une recette de 2040 € avec comme contrepartie la baisse des recettes de FCTVA pour le même montant.

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision modificative.

13. Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Saint Apollinaire

Monsieur le Maire indique que dans le passé la commune de Saint Apollinaire avait mis à disposition de la commune de Valsonne sa secrétaire de Mairie lors d'absences prolongées. Il est possible que la commune de Valsonne ait de nouveau ce besoin et il convient de renouveler la convention.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de la secrétaire de Mairie.

14. Convention de mise à disposition local avec la COR pour la chaufferie bois

Monsieur le Maire indique qu'une convention de mise à disposition gratuite du local avec la COR pour la chaufferie bois

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du local bois à la COR.

15. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique ne pas avoir activé son droit de préemption pour :

- Maison France au Colombier

Les autorisations d'urbanisme suivantes ont été délivrées :

- Permis de construire M. Faure, Chemin Français
- Déclaration de travaux Mme Couture, la Raie

16. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Des interventions ont été faites sur les nids de frelons asiatiques. Intervention prise en charge par la COR et pas à la charge de la commune
- ✓ La cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint de 6 personnes maximum.
- ✓ Campagne de stérilisation des chats du village en novembre 2020

Un tour de table est organisé :

- ✓ Cécile Dutraive demande à chaque conseiller de rédiger une présentation de quelques lignes pour le bulletin municipal avant le 16/11/2020 ;
- ✓ Marie-Françoise Ducert signale des déjections canines ;
- ✓ Jean-Yves Rosset indique qu'il est mis fin à la collecte des encombrants en raison des abus constatés mais sur demande en mairie le service sera assuré. Les nouvelles modalités seront précisées dans le bulletin.
- ✓ Michèle Colin présente les réflexions menées sur la création d'un centre de loisirs. Création stricto sensu ou création d'une antenne avec un rapprochement avec le centre de Cublize.
Le volet financier serait le suivant ; 24 € par an et par habitant soit environ 24 000€ ; Financement à hauteur de 14 000 € par la CAF et un reste à charge de la commune de Valsonne d'environ 10 000 € minimum par an.

La date du prochain conseil est fixée au 8 janvier 2021 à 20h30.

La séance est close à 20h50.

Fait à Valsonne, le 13 novembre 2020

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut